



Extrait

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 février 2025 à 19 h 30

Convocation du 14 février 2025

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....	23
Présents	18
Procurations	3
Absents.....	2

Membres présents : Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOURGUIGNON Magali, MULLER Christiane, SOTGIU Mario, SPINDLER Annette, ZUSCHROTT Franz, SCHIFFER Isabelle, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, BACH/HUART Christelle, MARGHERITA Michel, SCHLUUPP Loïc, DANN Daniel et THILLEMENT Céline.

Membres absents excusés : MM. LOMBARDI Mario (procuration à SOTGIU Mario) et SCHAEFFER Yves (procuration à FROEHLINGER Didier) et Mme DIEUDONNE Myriam (procuration à BOURGUIGNON Magali).

Membres absents : Mme KIEFFER Annick et M. GIGLIA Emmanuel.

Mme MIHELIC Patricia, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe est nommée secrétaire de séance

POINT N°3 – Groupement de commande appel d'offres « entretien locaux » 2026/2028
DE2025_02_20_3

Depuis décembre 2019, la commune d'Oeting adhère à un groupement de commande initié par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPPF) concernant un marché de d'entretien des locaux communaux pour le lot 2 : nettoyage des vitres.

Par courriel du 4 février 2025, dans la cadre d'une approche mutualisée, la CAFPPF propose de nouveau à toutes ses communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour le lancement d'un appel d'offres d'entretien des locaux.

Ce marché sera décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : entretien des locaux
- Lot 2 : nettoyage des vitres

Sa durée serait d'un an ferme (à compter du 1^{er} janvier 2026) avec une possibilité de reconduction expresse deux fois.

Les missions du coordonnateur seront définies dans une convention de groupement de commandes. Sa mission s'arrêtera à la notification du marché.

Considérant que la Commune de OETING adhère au groupement pour ses besoins propres,

Considérant que la Commune de OETING ne pourra pas se désengager après attribution du marché concerné,

Considérant que la Commune de OETING participera aux frais de gestion à hauteur de 2.5 % du montant HT du marché pour ses seuls besoins (sur toute la durée du marché),

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé du Maire ;

Décide à l'unanimité

1° D'adhérer au groupement de commandes uniquement pour le lot 2 (nettoyage des vitres) de l'appel d'offres considéré ;

2° D'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention à intervenir ainsi que toute pièces y afférente.

Oeting, le 26 février 2025

La secrétaire de séance, Patricia MIHELIC

Le Maire, Germain DERUDDER



Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.